

# **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DE SON CONSEIL ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE**

## **2005**

### **1. Introduction et cadre réglementaire**

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, modifié par la Loi de sécurité financière du 1er août 2003 et la Loi pour la confiance et la modernisation de l'économie du 26 juillet 2005, dans les sociétés faisant appel public à l'épargne, "le Président du Conseil de Surveillance rend compte, dans un rapport à l'Assemblée Générale joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société".

Le Directoire a mis à disposition du Président du Conseil de Surveillance les moyens des directions fonctionnelles, coordonnés par la Direction de l'Audit, pour conduire les travaux qui ont sous-tendu sa préparation. Ces travaux ont été soumis au collège des Commissaires aux Comptes et, pour avis, au Comité d'audit avant d'être présentés au Conseil de Surveillance.

### **2. Préparation et organisation des travaux du Conseil**

#### **2.1. Missions du Conseil**

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion d'AREVA par le Directoire. Le Conseil de Surveillance est régulièrement tenu informé par le Directoire, en prenant connaissance des rapports trimestriels de celui-ci, de la marche des affaires et de l'activité d'AREVA et du Groupe. Dans le cadre de sa mission de surveillance, il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge nécessaires.

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire, en désigne le Président et propose à l'Assemblée Générale leur révocation. Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance se réunit au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, sur convocation de son Président, ou, à défaut, du Vice-Président, et au moins une fois par trimestre pour examen du rapport du Directoire.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président de la séance est prépondérante.

Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale Annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2003-706 sur la sécurité financière du 1er août 2003 modifiée par la loi n° 2005-842 pour la confiance et la modernisation de l'économie du 26 juillet 2005, le Conseil de Surveillance prend chaque année connaissance du rapport de son Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne.

Le Conseil de Surveillance donne au Directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son autorisation. Il délibère sur la stratégie générale d'AREVA et du Groupe ; les budgets annuels et les plans pluriannuels d'AREVA, de ses filiales directes et du Groupe sont soumis à son approbation ainsi que les opérations des filiales, lorsque leur objet est visé à l'article 23-2 des statuts.

L'article 23-2 des statuts soumet à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, dans la mesure où elles portent sur un montant supérieur à 80 millions d'euros, les décisions suivantes du Directoire :

- les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles de modifier le capital social,
- les décisions significatives d'implantation en France et à l'étranger, directement par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, ou les décisions de retrait de ces implantations,
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité,
- les prises, extensions ou cessions de participations dans toutes sociétés créées ou à créer,
- les échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors opérations de trésorerie,

- les acquisitions d'immeubles,
- en cas de litige, les traités, compromis ou transactions,
- les décisions relatives aux prêts, emprunts, crédits et avances,
- les acquisitions ou cessions, par tout mode, de toutes créances.

Par ailleurs, les propositions d'affectation du résultat de l'exercice social présentées par le Directoire sont soumises à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance du 3 juillet 2001 a autorisé le Directoire à réaliser diverses opérations dans la limite des seuils suivants :

- les cessions d'immeubles par nature dans la limite d'un montant de 30 millions d'euros,
- la constitution de sûretés en garantie des engagements pris par la société dans la limite d'un montant de 80 millions d'euros par année et sous réserve que chaque engagement n'excède pas un montant de 30 millions d'euros.

Ce même Conseil a arrêté son règlement intérieur qui précise notamment :

- la création et le fonctionnement des quatre Comités décrits ci-après,
- les modalités de préparation des délibérations du Conseil de Surveillance,
- les conditions d'élaboration du calendrier des réunions du Conseil de Surveillance,
- les moyens mis à disposition des membres du Conseil de Surveillance élus par le personnel.

## 2.2. Composition du Conseil

Les membres du Conseil de Surveillance sont désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires et des titulaires de certificats de droits de vote, à l'exception des membres élus par le personnel salarié et des représentants de l'État.

Le Conseil de Surveillance est composé de dix membres au moins et de 18 membres au plus, y compris trois membres élus par le personnel salarié dans les conditions décrites ci-après et, le cas échéant, des représentants de l'État désignés en application de l'article 51 de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996. Les trois membres représentant le personnel salarié sont élus, le premier par le collège des ingénieurs, cadres et assimilés, les deux autres par le collège des autres salariés.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de cinq ans. Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance non élu par le personnel salarié prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre.

Les membres du Conseil de Surveillance, autres que les représentants de l'État et que les membres élus par les salariés, peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale. Les fonctions d'un membre élu par le personnel salarié prennent fin soit lors de la proclamation des résultats de l'élection qu'AREVA est tenue d'organiser dans les conditions prévues par les statuts, soit en cas de cessation du contrat de travail ou de révocation dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date de la révocation.

Les membres du Conseil de Surveillance élus par les salariés ne peuvent être que des personnes physiques. Les membres du Conseil de Surveillance non élus par les salariés peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

Sous réserve des dérogations prévues par la loi, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une action.

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats, le Vice-Président assurant ces fonctions en cas d'absence ou d'empêchement du Président. Le Président et le Vice-Président sont des personnes physiques.

Au cours de l'année 2005, le Conseil de Surveillance du 8 mars 2005 a coopté Frédéric Lemoine en remplacement de Philippe Pontet, démissionnaire. L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'AREVA du 12 mai 2005 a ratifié cette nomination. La nomination de Luc Rousseau, Directeur Général des Entreprises au Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, en remplacement de Jean-Pierre Falque-Pierrotin, est intervenue le 11 mars 2005.

Le Conseil de Surveillance est composé à la date du présent document, de 16 membres dont six (Messieurs Frédéric Lemoine, Euan Baird, Patrick Buffet, Thierry Desmarest, Gaishi Hiraiwa, Daniel Lebègue) sont indépendants au sens de la définition suivante : s'inspirant des principes de bonne gouvernance communément admis et notamment du Rapport

Bouton, sont considérées comme indépendantes les personnes ne possédant pas ou ne représentant pas plus de 10 % du capital de la Société et n'ayant pas de lien financier ou commercial (en tant que client ou fournisseur) avec la Société.

## Membres nommés par l'Assemblée Générale

### Frédéric Lemoine (40 ans)

Il a été coopté par le Conseil de Surveillance du 8 mars 2005 en remplacement de Philippe Pontet, démissionnaire, la ratification de cette nomination par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'AREVA étant intervenue le 12 mai 2005. Il a été élu **Président du Conseil de Surveillance** ainsi que Président du Comité stratégique le 8 mars 2005. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Frédéric Lemoine, Inspecteur des Finances, est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, et est ancien élève de l'École Nationale d'Administration.

Monsieur Lemoine a été, au cours de son parcours professionnel, Secrétaire Adjoint à la Présidence de la République française de 2002 à 2004.

#### Autres mandats :

- Gérant de LCE SARL,
- Administrateur et Président du Comité d'audit et des comptes de Groupama SA,
- Administrateur de Flamel Technologies.

#### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de Cap Gemini France, Cap Gemini Hollande, Cap Gemini UK, Cap Gemini Poland et Cap Gemini Korea jusqu'en 2002.

### Alain Bugat (57 ans)

Il a été nommé membre du Conseil de Surveillance le 23 janvier 2003, sa nomination étant ratifiée par l'Assemblée Générale du 12 mai 2003, il est devenu **Vice-Président du Conseil de Surveillance** le 12 juin 2003. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Alain Bugat est diplômé de l'École Polytechnique, ingénieur général de l'Armement et diplômé de l'École Nationale des Techniques Avancées.

#### Autres mandats :

- Administrateur général et Président du Conseil d'Administration du CEA,
- Administrateur de DCN SA,
- Administrateur représentant de l'État au Conseil d'Administration de AREVA NC,
- Membre du Conseil de Surveillance de CDC Entreprises,
- Membre du Conseil de l'Agence Nationale de la Recherche Technologique (ANRT) – Association.

#### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Administrateur d'EDF jusqu'en 2004,
- Président du Conseil d'Administration de AREVA TA jusqu'en 2002,
- Président du Conseil de Surveillance de MVI technologies jusqu'en 2003.

### Euan Baird (68 ans)

Il a été nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 18 juin 2001, son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Euan Baird est diplômé de l'Université de Cambridge.

#### Autres mandats :

- Administrateur de ScottishPower et de la Société Générale,

- Membre du Conseil Consultatif de la Banque de France.

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Président-Directeur Général de Schlumberger jusqu'en 2002,
- Administrateur de The Haven Trust Management jusqu'en 2003,
- Administrateur de Rolls Royce jusqu'en 2004.

**Patrick Buffet (52 ans)**

Il a été nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 18 juin 2001, son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Patrick Buffet est ingénieur au corps des mines. Il est Délégué Général de Suez.

**Autres mandats :**

- Administrateur de Electrabel, Fabricom, Suez Tractebel, FLUXYS et SES (Suez Énergie Services),
- Membre du Conseil de Surveillance de Astorg Partners et IXIS-CIB,
- Censeur de S.I. Finance, Caravelle et Neuf Télécom.

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur de Société Générale de Belgique, Tractebel, Degrémont, Suez Lyonnaise Telecom et du CEA jusqu'en 2003,
- Membre du Conseil de Surveillance d'Elyo jusqu'en 2002,
- Administrateur de Caravelle Finances jusqu'en 2001,
- Membre du Conseil de Surveillance de Panoramet,
- Représentant permanent de Suez au Conseil d'Administration de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain jusqu'en 2001.

**Thierry Desmarest (60 ans)**

Il a été nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 18 juin 2001, son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Thierry Desmarest est diplômé de l'Ecole Polytechnique et ingénieur en chef au corps des mines.

Il est Président-Directeur Général de Total SA.

**Autres mandats :**

- Président-Directeur Général de Elf Aquitaine,
- Membre du Conseil de Surveillance d'Air Liquide,
- Administrateur de Sanofi-Aventis.

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

Néant.

**Gaishi Hiraiwa (91 ans)**

Il a été nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 3 septembre 2001, son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Gaishi Hiraiwa est Conseiller de l'Empereur du Japon et a été président de TEPCO.

**Autres mandats :**

- Administrateur des sociétés Kokyo Tatemono CO, Ltd, Three Hundred Club, World Trade Center Building Inc. et Nippon Television Network Corporation.

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur de Tôkô Tatemono Co. Ltd. jusqu'en 2004,
- Administrateur de Japan Oil Development Co. Ltd. Dai-Ichi Mutual Life Insurance Company, Japan Securities Finance Co. Ltd., Arabian Oil Co. Ltd., Sumitomo Mitsui banking Corporation jusqu'en 2002,
- Administrateur d'Indonesia LNG Co. Ltd., The International Oil Trading Co. Ltd., Japan Indonesia LNG Co. jusqu'en 2001,
- Membre du Conseil de Surveillance de Sunshine City Corporation, de Tokyo Gas Co. Ltd. jusqu'en 2001.

#### **Daniel Lebègue (62 ans)**

Il a été nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 18 juin 2001, son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Daniel Lebègue est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et ancien élève de l'École Nationale d'Administration.

#### **Autres mandats :**

- Administrateur d'Alcatel, de SCOR, du Crédit Agricole SA et de Technip,
- Président de l'Institut Français des Administrateurs (association), de Transparence Internationale France (association), de l'Institut de Développement Durable et des Relations Internationales, et d'EUROFI.

#### **Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Président du Conseil d'Administration de Compagnie Financière Eulia,
- Administrateur de Thalès et de Gaz de France jusqu'en 2003,
- Administrateur de C3D jusqu'en 2002,
- Administrateur de Dexia jusqu'en 2001,
- Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations jusqu'en 2001,
- Président du Conseil de Surveillance de CDC IXIS,
- Membre du Conseil de Surveillance de CNP et de Caisse Nationale des Caisses d'Épargne jusqu'en 2002,
- Membre du Conseil de Surveillance de Club Méditerranée et de CDC IXIS Capital Market jusqu'en 2001.

#### **Olivier Pagezy (38 ans)**

Il est membre du Conseil de Surveillance depuis le Conseil de Surveillance du 12 juin 2003, sa nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 4 mai 2004. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Olivier Pagezy est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et ancien élève de l'École Nationale d'Administration.

Olivier Pagezy est Directeur financier du CEA.

#### **Autres mandats :**

- Administrateur de CEA Valorisation et de Co-Courtage Nucléaire.

#### **Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

Néant.

#### **Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), représenté par Jacques Bouchard**

Le CEA est membre du Conseil de Surveillance depuis le Conseil de Surveillance du 18 juillet 2001, sa nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 3 septembre 2001. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Le CEA est représenté par Jacques Bouchard (66 ans).

Jacques Bouchard est diplômé de l'École Centrale des Arts et Manufactures.

#### **Autres mandats :**

- Représentant permanent du CEA au Conseil d'Administration de AREVA TA,
- Administrateur de AREVA NC et de la SFEN (association).

#### Autres mandats du CEA :

- Administrateur de Brevatome (société française pour la gestion des brevets d'applications nucléaires), de CEA Valorisation et de AREVA TA.

#### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de Sofratome jusqu'en 2003.

### **Personnes dont la nomination au Conseil de Surveillance est proposée lors de l'Assemblée Générale du 2 mai 2006**

Les résolutions présentées par l'État actionnaire à l'Assemblée Générale d'AREVA du 2 mai 2006 (cf. section 6.5.2) proposent de nommer comme membres du Conseil de Surveillance pour une durée de cinq ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice 2010 les personnes suivantes : MM. Patrick Buffet, Alain Bugat, le Commissariat à l'Énergie Atomique, MM. Thierry Desmarest, Oscar Fanjul, Frédéric Lemoine et Philippe Pradel et Mme Guylaine Saucier, en remplacement des membres du Conseil de Surveillance nommés par l'Assemblée Générale dont les mandats arrivent à terme à l'issue de l'Assemblée Générale du 2 mai 2006.

### **Membres représentant l'État, nommés par arrêté**

#### **Luc Rousseau (49 ans)**

Il a été nommé par arrêté ministériel du 11 mars 2005, publié au JO du 25 mars 2005, en remplacement de Jean-Pierre Falque-Pierrotin. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Luc Rousseau est diplômé de l'École Polytechnique et ingénieur au corps des mines.

Monsieur Rousseau occupe les fonctions de Directeur Général des Entreprises au Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

#### Autres mandats :

- Membre du Comité de l'Énergie Atomique,
- Commissaire du Gouvernement au Conseil d'Administration de La Poste et de l'OSEO Anvar,
- Commissaire du Gouvernement au Conseil de Surveillance de l'All,
- Membre du Conseil d'Administration du GIP ANR.

#### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

Néant.

#### **Dominique Maillard (56 ans)**

Il a été nommé par arrêté ministériel du 28 juin 2001, publié au JO du 30 juin 2001. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Dominique Maillard est diplômé de l'École Polytechnique et ingénieur au corps des mines. Il occupe les fonctions de Directeur Général de l'Énergie et des Matières Premières au Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

#### Autres mandats :

- Administrateur, représentant de l'État au Conseil d'Administration de La Poste, de l'ERAP et de l'Institut Français du Pétrole,
- Commissaire du Gouvernement auprès de AREVA NC, de l'ANDRA et de la Commission de Régulation de l'Électricité,
- Membre du Comité directeur de l'Agence Internationale de l'Énergie et du Comité de l'Énergie Atomique.

#### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Directeur Général de l'Énergie et des Matières premières jusqu'en 2001,
- Administrateur, représentant l'État, au Conseil d'Administration de l'ADEM.

#### **Jean-Pierre Lafon (65 ans)**

Il a été nommé par arrêté ministériel du 15 décembre 2004 publié au JO du 24 décembre 2004, en remplacement de Hubert Colin de Verdière. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005. Jean-Pierre Lafon est agrégé de mathématiques. Il a occupé jusqu'au 31 mars 2006, les fonctions de Secrétaire Général du Ministère des affaires étrangères.

#### **Autres mandats :**

- Représentant de l'État au Conseil d'Administration de l'ENA,
- Administrateur de GIP/France-coopération internationale, d'EDF, de l'AFAA (Association Française d'Action Artistique),
- Membre du Comité de l'Énergie Atomique.

#### **Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

Néant.

#### **Bruno Bézard (42 ans)**

Il a été nommé par arrêté ministériel du 22 juillet 2002 publié au JO du 26 juillet 2002, en remplacement de Nicolas Jachiet. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Bruno Bézard est diplômé de l'École Polytechnique et ancien élève de l'École Nationale d'Administration. Il occupe les fonctions de Chef de Service des Participations et Directeur Général Adjoint de l'Agence des Participations de l'État à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

#### **Autres mandats :**

- Administrateur de SNCF, EDF, France Télévisions et de La Poste.

#### **Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur de Renault jusqu'en 2003.

### **Membres représentant les salariés et élus par le personnel**

#### **Jean-Claude Bertrand (54 ans)**

Élu par le collège des salariés lors des élections du 28 mai 2002, entérinées par le Comité d'Entreprise du 12 juillet 2002, il est entré en fonction lors du Conseil de Surveillance du 25 juillet 2002. Son mandat prendra fin à l'issue des élections de 2007.

Monsieur Bertrand est chargé des missions développement économique local AREVA NC/Pierrelatte.

#### **Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

Néant.

#### **Gérard Melet (48 ans)**

Élu par le collège des salariés lors des élections du 28 mai 2002, entérinées par le Comité d'Entreprise du 12 juillet 2002, il est entré en fonction lors du Conseil de Surveillance du 25 juillet 2002. Son mandat prendra fin à l'issue des élections de 2007.

Monsieur Melet est acheteur AREVA NC/La Hague.

#### **Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

Néant.

### **Alain Vivier-Merle (57 ans)**

Élu par le collège des ingénieurs et des cadres lors des élections du 20 juin 2002, entérinées par le Comité d'Entreprise du 12 juillet 2002, il est entré en fonction au Conseil de Surveillance du 25 juillet 2002. Son mandat prendra fin à l'issue des élections de 2007.

Monsieur Vivier-Merle est chargé de Mission Stratégie et Marketing AREVA NP-Lyon.

#### **Autres mandats :**

- Président du Conseil de Surveillance de FCPE Framépargne,
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE AREVA diversifié équilibré.

#### **Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Président du Conseil de Surveillance de Sogepan A jusqu'en 2004,
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE AREVA Monétaire jusqu'en 2004.

Assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil de Surveillance, le représentant de la Délégation Unique du Personnel d'AREVA, Christophe Xerri.

### **Contrôle Général**

Il est précisé que Madame Anne-Dominique Fauvet a été nommée chef de mission du contrôle général économique et financier près le CEA par arrêté ministériel du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 15 février 2006. Elle est également chargée du contrôle général sur AREVA et assiste aux réunions du Conseil de Surveillance.

### **Censeurs**

Les statuts d'AREVA prévoient en outre que le Conseil de Surveillance peut procéder à la nomination d'un ou plusieurs censeurs qui ont pour mission d'assister le Conseil de Surveillance dans l'exercice de sa mission de contrôle, et qui participent aux réunions du Conseil de Surveillance sans voix délibérative. À la date du dépôt du présent document de référence, aucun censeur n'a été désigné.

### **Secrétaire du Conseil**

Monsieur Bernard de Gouttes, Directeur juridique du Groupe, assure les fonctions de secrétaire du Conseil. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être contactés au siège de la Société, 27-29, rue Le Peletier à Paris (75009).

## **2.3. Travaux du Conseil**

### **Conseil de Surveillance 2005**

En 2005, le Conseil s'est réuni au siège social à huit reprises (taux de présence : 78 %).

Au cours de ses réunions, le Conseil de Surveillance s'est prononcé sur les questions suivantes :

- Le 8 mars 2005 : le Conseil de Surveillance a approuvé à l'unanimité le business plan, pris acte de l'existence d'un bénéfice de l'exercice 2004 de 301 555 millions d'euros et a approuvé la proposition de distribution d'un dividende net par action et par certificat d'investissement de 9,59 euros. Le Conseil a arrêté son rapport et pris connaissance du rapport de son Président en application de la loi de sécurité financière du 1er août 2003. Ce même Conseil a autorisé le Directoire à accorder des cautions, avals et garanties au titre des obligations de sa filiale AREVA T&D UK vis-à-vis des bailleurs des locaux qu'elle prend à bail pour les locaux de Glover Street, St Leonard et Speke Approach. Enfin, le Conseil a pris acte de la démission de Monsieur Philippe Pontet de ses fonctions de membre et de Président du Conseil de Surveillance et a coopté, en remplacement, Monsieur Frédéric Lemoine comme nouveau membre. Le Conseil l'a également élu comme Président du Conseil de Surveillance pour la durée du mandat de Monsieur Philippe Pontet restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et sous réserve de ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Cette ratification est intervenue à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2005. Ce même Conseil a élu Monsieur Frédéric Lemoine en qualité de Président du Comité stratégique.
- Le 12 mai 2005 : le Conseil de Surveillance, après avoir examiné l'alternative possible : "Bought Deal" proposé par la banque Lazard ou "Accelerated Book Building" proposé par la banque Calyon, a autorisé le Directoire à céder la

participation du Groupe dans le capital de la société Assystem-Brime (28,8 %) en le chargeant de réaliser cette opération dans les meilleures conditions possibles.

- Le 28 juin 2005 : le Conseil de Surveillance a approuvé les propositions du Comité des rémunérations et des nominations concernant le montant des bonus attribués au titre de 2004, les éléments de la rémunération des membres du Directoire pour 2005 ainsi que l'indemnité forfaitaire annuelle allouée au Président du Conseil de Surveillance. Le Comité a également examiné le plan de restructuration à trois ans de T&D dont l'objectif est de rattraper la rentabilité des concurrents et d'améliorer le résultat opérationnel d'ici 2007 en agissant en priorité sur les lignes de produits et en se déployant sur les marchés à fort potentiel en Asie (Chine, Inde...). Ce même Conseil a pris acte de la cession préalablement autorisée, de la participation du Groupe dans le capital d'Assystem-Brime à la banque Lazard. Cette cession intervenue le 13 mai 2005 a permis de dégager globalement une plus-value de 66,7 millions d'euros sur les actions et 6,9 millions d'euros sur les bons de souscription d'actions remboursables en actions. Le Conseil a par ailleurs autorisé le Directoire à accorder des cautions, avals et garanties au titre des obligations de sa filiale AREVA T&D UK vis-à-vis des bailleurs des locaux qu'elle prend à bail pour les locaux de Frederick Road et de Lichfield Road.
- Le 6 septembre 2005 : le Conseil de Surveillance a autorisé sa filiale COGEMA<sup>1</sup> à souscrire à l'augmentation de capital de Suez visant à racheter la participation des minoritaires de sa filiale belge Electrabel à concurrence du nombre de ses droits préférentiels de souscription, pour une valeur d'environ 50 millions d'euros et à acheter sur le marché un nombre de titres suffisant pour maintenir sa participation à un pourcentage au capital identique à celui existant, le tout pour un montant d'environ 110 millions d'euros.
- Le 19 septembre 2005 : le Directoire a présenté au Conseil de Surveillance l'accord visant à mettre en place un partenariat exclusif avec l'électricien américain Constellation Energy à travers une société commune "UniStarNuclear" pour la promotion de la vente d'au moins quatre EPR aux États-Unis. Ce Conseil a également approuvé le projet de cession de FCI à Bain Capital tel que présenté par le Directoire et a donné mandat à ce dernier pour finaliser ce contrat de cession. Le prix de cession des titres FCI valorise la société à 1,067 milliard d'euros en valeur d'entreprise. Le Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire à acquérir en une ou plusieurs fois, auprès de sa filiale AREVA NC, l'intégralité des titres Suez anciennement détenus et éventuellement souscrits, sur la base de la moyenne des cours des vingt derniers jours de Bourse, dès lors que la trésorerie s'y prête après encaissement du produit de la cession de FCI. Le Conseil a par ailleurs examiné et discuté de la politique minière du Groupe en matière d'uranium. L'objectif ambitieux pour AREVA est de devenir le leader mondial en production et vente d'uranium. Le Conseil a souligné la nécessité d'identifier et de développer de nouveaux gisements en réactivant les efforts d'exploration.
- Le 28 septembre 2005 : le Conseil de Surveillance a autorisé sa filiale COGEMA<sup>1</sup> à céder la participation (7,76 %) qu'elle détient indirectement par l'une de ses filiales dans la société australienne ERA cotée en Bourse à Sydney et à réaliser cette cession pour un prix ne pouvant être inférieur à 10 dollars australiens par action, étant précisé que dans l'hypothèse où le prix de cession de cette société viendrait à se situer entre 10 et 12 dollars australiens par action, l'autorisation du Conseil serait subordonnée à un avis favorable du Comité d'audit.
- Le 2 décembre 2005 : le Conseil de Surveillance a autorisé sa filiale COGEMA<sup>1</sup> à céder la participation qu'elle détient indirectement dans la société australienne ERA et à réaliser en tout ou partie cette cession pour un prix ne pouvant être inférieur à 9 dollars australiens par action.
- Le 20 décembre 2005 : après avoir pris acte de la décision du Premier ministre de ne pas compter l'ouverture du capital d'AREVA au nombre des projets de son gouvernement, le Conseil de Surveillance a approuvé le projet de budget 2006 de la société, de ses filiales directes et du Groupe pour les pôles Amont, Réacteurs et Services, Aval et Transmission & Distribution. Après avoir examiné la stratégie à moyen terme d'AREVA T&D qui doit lui permettre de se développer sur des marchés et segments clés à l'international, notamment en Inde, Chine et Moyen-Orient, ce même Conseil a autorisé à nouveau le Directoire à accorder la garantie d'AREVA à l'effet de relever Alstom Holdings ou tout autre holding Alstom de ses obligations au titre des cautions et garanties précédemment émises pour ses activités T&D, transférées ou restant à transférer à AREVA, en vertu des accords entre AREVA et Alstom et notamment du Share Purchase Agreement du 25 septembre 2003. Ce Conseil a par ailleurs autorisé le Directoire à accorder des cautions, avals et garanties au nom d'AREVA en faveur de tiers pour un montant maximum de 550 millions d'euros au titre de l'exercice 2006. Le Conseil a en outre autorisé le renouvellement jusqu'au 1er janvier 2007 de la convention de garantie de liquidité entre Framépargne et Calyon et de la convention de garantie de valeur donnée par AREVA à Calyon, pour un montant maximum de 100 millions d'euros concernant les actions AREVA rachetées par Calyon à Framépargne. Enfin, le Conseil a décidé de compléter son règlement intérieur pour lui permettre ainsi qu'à ses Comités de se réunir en utilisant des moyens de visioconférence ou de télécommunication comme l'autorise désormais la loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie.

## Conseil de Surveillance 2006

Le Conseil de Surveillance du 8 mars 2006 a pris acte de l'existence d'un bénéfice de l'exercice de 347 950 millions d'euros et a approuvé la proposition de distribution d'un dividende net par action et par certificat d'investissement de

<sup>1</sup> Dont le nom commercial est AREVA NC.

9,87 euros. Le Conseil a arrêté les termes de son rapport et pris connaissance du rapport de son Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux de son Conseil et les procédures de contrôle interne, en application de la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et de la loi pour la confiance et la modernisation de l'économie du 26 juillet 2005.

## 2.4. Travaux des quatre Comités du Conseil

Le Conseil de Surveillance peut décider de la création en son sein de Comités dont il fixe la composition, les attributions et la rémunération éventuelle des membres, et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Le Conseil de Surveillance du 3 juillet 2001 a mis en place un Comité stratégique, un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations. Le Conseil de Surveillance du 10 décembre 2002 a par ailleurs créé un Comité de suivi de la couverture des charges d'assainissement et de démantèlement.

Chaque réunion du Conseil est précédée en tant que de besoin de travaux approfondis des Comités spécialisés, dont le compte-rendu a été régulièrement diffusé aux membres du Conseil.

### Comité stratégique

Le Comité stratégique comporte cinq membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance. Les membres sont : Frédéric Lemoine<sup>2</sup> (Président, nommé le 8 mars 2005 en remplacement de Philippe Pontet), Dominique Maillard, Euan Baird, Patrick Buffet<sup>2</sup> et Bruno Bézard. Bernard de Gouttes assure les fonctions de secrétaire du Comité.

Le Comité se réunit au moins une fois par semestre et autant de fois qu'il est jugé nécessaire pour accomplir sa mission, sur convocation de son Président ou de deux au moins de ses membres. Sa mission est d'éclairer le Conseil de Surveillance sur les objectifs stratégiques d'AREVA et de ses principales filiales et d'apprécier le bien-fondé et les conséquences des décisions stratégiques les plus importantes proposées par le Directoire au Conseil de Surveillance. Il veille à l'application de la politique stratégique d'AREVA et à sa mise en oeuvre au niveau des filiales. Il peut faire procéder à toutes études qu'il juge pertinentes et peut proposer toutes les orientations qu'il juge nécessaires.

Le Comité stratégique s'est réuni cinq fois en 2005, avec un taux de présence de 72 % :

- Les 7 et 17 février 2005 : le Comité a examiné, au cours de ces deux séances, un éventuel projet de partenariat avec la société australienne WMC, productrice de métaux et notamment d'uranium, et les options stratégiques envisageables pour AREVA dans le cadre de ce projet.
- Le 23 février 2005 : le Comité s'est réuni notamment pour examiner le business plan 2005-2007 d'AREVA. Le Comité a émis un avis favorable sur ce business plan qui a été soumis pour approbation au Conseil de Surveillance.
- Le 20 juin 2005 : le Comité a procédé à un tour d'horizon de la stratégie d'AREVA au regard notamment de l'ajournement provisoire de l'ouverture de son capital et de la relance des programmes nucléaires dans divers pays. Chacun des membres du Comité a donné son point de vue sur différents aspects de la stratégie du Groupe : nucléaire, pôles Amont, Réacteurs et Services et Aval, énergies renouvelables, développement de Transmission & Distribution, situation de FCI, participations financières d'AREVA et enjeux commerciaux et stratégiques d'AREVA.
- Le 12 décembre 2005 : le Comité a examiné la stratégie d'AREVA T&D au-delà du plan à trois ans (2004-2006), en se faisant présenter les axes de croissance organique de T&D, son développement en Inde, en Chine et au Moyen-Orient. Le Comité a procédé également à un premier examen du bilan et des perspectives de la politique de recherche et de développement d'AREVA dont les enjeux sont déterminants pour la stratégie d'AREVA.

À la date du présent document de référence, aucun Comité stratégique ne s'est tenu depuis le 12 décembre 2005.

### Comité d'audit

Le Comité d'audit comporte quatre membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance. Les membres sont : Daniel Lebègue<sup>2</sup> (Président), Bruno Bézard, Jean-Claude Bertrand et Olivier Pagézy (nommé au Conseil de Surveillance du 9 janvier 2004 en remplacement de Philippe Rouvillois). Alain Salmon, Directeur délégué aux Participations du CEA, assure les fonctions de secrétaire du Comité. Le Président du Conseil de Surveillance assiste aux séances du Comité.

Le Comité se réunit au moins une fois par trimestre et autant de fois qu'il est jugé nécessaire pour accomplir sa mission, sur convocation de son Président ou de deux au moins de ses membres. Il a pour mission d'apprécier et de contribuer à la définition des normes comptables, financières ou déontologiques, le cas échéant, qui devront être mises en oeuvre par les différentes sociétés du Groupe tant en France qu'à l'étranger.

---

<sup>2</sup> Membres du Conseil de Surveillance indépendants.

Il doit s'assurer de la pertinence et de l'efficacité de ces normes et de l'efficacité des procédures de contrôle interne. Il établit des comptes rendus et réalise des études sur des points particuliers qui lui sont demandées par le Conseil de Surveillance ou qu'il effectue de sa propre initiative. Le Comité examine les projets de budgets, les projets de comptes annuels et les projets de plans pluriannuels d'AREVA, de ses filiales directes et du Groupe et soumet ses observations au Conseil de Surveillance. Pour les comptes annuels, il entend les Commissaires aux Comptes d'AREVA et de ses filiales afin d'assister le Conseil de Surveillance dans sa mission de vérification et de contrôle. Il est compétent pour vérifier la qualité des informations financières rendues publiques par AREVA. À l'échéance des mandats des Commissaires aux Comptes, il propose au Conseil des successeurs ou le renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes après qu'ait été opérée une mise en concurrence.

Le Comité établit une cartographie des risques susceptibles d'apparaître ou existant au sein du Groupe et apprécie les moyens prévus ou à prévoir pour éviter leur réalisation.

Cinq réunions du Comité d'audit se sont tenues en 2005, avec un taux de présence de 90 % :

- Le 14 janvier 2005 : le Comité a examiné le bilan du programme 2004 d'audit interne, notamment les points particuliers relatifs à T&D. Il a constaté une augmentation des missions d'audit interne en 2004. Le Comité a rappelé que dans l'attente d'une définition d'un référentiel commun par les autorités de marché, la société retient le référentiel COSO. Le Comité a constaté une amélioration du contrôle interne de la Société dans ses différentes composantes.
- Le 3 mars 2005 : le Comité a examiné les comptes de l'exercice 2004 et le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne. À cette occasion, il a procédé à l'audition du collège des Commissaires aux Comptes d'AREVA. Le Comité a recommandé de prendre en compte un taux d'actualisation de 4,5 % pour le calcul des engagements de retraite en zone euro, taux considéré comme davantage homogène avec celui adopté par les autres grandes entreprises du secteur de l'énergie. Le Comité a recommandé de modifier la rédaction de certains points des notes 13 et 22 en annexe des comptes. Les Commissaires aux Comptes ont en particulier rappelé l'enjeu du passage au norme IAS 32 et 39 et ont certifié sans réserves les comptes présentés en formulant deux observations relatives aux coûts de stockage profond et à la répartition des coûts de démantèlement du site de La Hague. Le Comité a pris acte de l'appréciation positive par les Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne.
- Le 21 juin 2005 : le Comité a examiné la première révision budgétaire (révision 1) 2005 en soulignant que :
  - dans le nucléaire, la révision 1 ne faisait pas ressortir de différence significative avec le budget 2005 ;
  - dans le Pôle Transmission & Distribution, le report en 2006 de certaines charges de restructuration conduit à une amélioration du résultat opérationnel ;
  - dans le Pôle FCI, la révision 1 est en retrait sensible sur la prévision. Au final, le bénéfice net part du Groupe est en amélioration. La présentation de la trésorerie suivant les deux concepts différents de trésorerie nette comptable et de trésorerie nette économique, dans le cadre des normes IFRS, a fait l'objet d'une attention particulière du Comité qui a par ailleurs procédé à l'examen des procédures de l'audit interne et de leur certification par un organisme externe, l'Institut Français IFACI. Le Comité, après s'être fait présenter la méthodologie pour l'établissement de la cartographie des risques, a estimé la démarche d'AREVA conforme aux objectifs de maîtrise des risques.
- Le 14 septembre 2005 : le Comité a examiné en présence des Commissaires aux Comptes les comptes semestriels qui sont les premiers à être présentés en norme IFRS. Ce Comité sur la base des propositions du Directoire a notamment porté sur les incidences du passage aux normes IFRS, sur les modifications apportées à la présentation de la trésorerie du Groupe, sur le maintien du classement des lignes actions détenues par Areva dans la catégorie des "actifs disponibles à la vente", sur les conditions et conséquences importantes de l'allongement de la durée d'amortissement des installations de La Hague et sur le maintien du taux d'actualisation de 4,50 % pour le calcul des provisions pour retraites. La pertinence de ces propositions a été validée par les Commissaires aux Comptes et approuvée par le Comité d'audit.
- Le 14 décembre 2005 : le Comité a examiné la prévision de fin d'année 2005 qui fait notamment apparaître un résultat financier très supérieur au budget compte tenu de diverses plus-values sur cession des titres d'Assystem-Brime et d'ERA, ainsi qu'un résultat net positivement impacté par le résultat des activités cédées de FCI. Le Comité a également examiné le budget 2006 en soulignant la progression du chiffre d'affaires par rapport à la révision 2 du budget de l'année 2005, ainsi que la progression de la marge brute avec le retour attendu de la profitabilité de T&D. Le Comité s'est particulièrement attaché à l'examen de la très forte progression des investissements entre 2005 et 2006 qui passent de 563 millions d'euros à 1 180 millions d'euros, principalement due à l'impact de l'investissement dans ETC. Le Comité s'est fait présenter le bilan du programme d'audit intervenu en 2005 qui fait état d'un environnement globalement robuste dans l'ensemble des entités du Groupe, puis il a analysé le plan d'audit 2006 établi en fonction d'une cartographie des risques périodiquement remise à jour.

Le Comité d'audit s'est réuni une fois sur le premier trimestre 2006 :

- le 1er mars 2006, le Comité d'audit a examiné les comptes de l'exercice 2005 et le projet de rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne dont il a partagé les appréciations. Le Comité a procédé à l'audition du collège des Commissaires aux Comptes d'AREVA, lesquels ont souligné le caractère satisfaisant des conditions

d'arrêté pour les premiers comptes annuels IFRS publiés. Le Comité a pris acte de l'appréciation positive par les Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne. Enfin, le Comité a examiné la méthode de détermination du taux théorique d'actualisation des passifs de démantèlement et confirmé le taux retenu au bilan de 5 %.

### Comité des rémunérations et des nominations

Le Comité des rémunérations et des nominations comporte trois membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance. Les membres sont : Patrick Buffet<sup>3</sup> (Président), Daniel Lebègue<sup>3</sup> et Bruno Bézard. Bernard de Gouttes assure les fonctions de secrétaire du Comité. Le Comité se réunit au moins une fois par semestre et autant de fois qu'il est jugé nécessaire pour accomplir sa mission, sur convocation de son Président ou de deux au moins de ses membres. Le Président du Conseil de Surveillance assiste aux réunions de ce Comité.

Au titre des rémunérations, le Comité a pour mission de proposer au Conseil de Surveillance le montant des rémunérations, les régimes de retraite et de prévoyance, les avantages en nature des mandataires sociaux d'AREVA sur la base d'éléments comparatifs du marché ainsi que sur l'évaluation des performances individuelles. Dans ce cadre, le Comité examine l'opportunité et les modalités de mise en oeuvre de plans d'actionnariat au profit des mandataires sociaux, de l'encadrement et du personnel tant d'AREVA que de ses filiales directes ou indirectes. S'agissant des nominations, il examine les dossiers des personnalités pressenties aux fonctions de membres du Directoire et communique son avis au Conseil de Surveillance. Le Comité donne également son avis au Conseil de Surveillance sur les nominations des dirigeants des sociétés de premier rang du Groupe.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni à cinq reprises en 2005, avec un taux de présence de 93 % :

- Le 8 mars 2005 : le Comité a donné un avis favorable à la cooptation de Monsieur Frédéric Lemoine comme membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Philippe Pontet démissionnaire, et a émis un avis favorable pour sa présentation à la Présidence du Conseil de Surveillance et du Comité stratégique.
- Les 24 mars et 28 juin 2005 : le Comité a proposé une actualisation de la rémunération du Directoire au vu des éléments présentés par le cabinet Towers Perrin. En l'absence des personnes concernées, le Conseil a également arrêté ses propositions pour le calcul du bonus 2004 des membres du Directoire, pour la fixation de leurs objectifs qualitatifs et stratégiques de 2005 ainsi que pour la fixation de l'indemnité forfaitaire annuelle allouée au Président du Conseil de Surveillance.
- Les 8 et 14 novembre 2005 : le Comité a examiné les conditions de départ de Monsieur Jean-Lucien Lamy qui a démissionné le 20 octobre 2005 de son mandat de membre du Directoire et qui a quitté le Groupe le 18 novembre 2005 après qu'AREVA a cédé le 3 novembre 2005 la société FCI à la société Bain Capital.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni à trois reprises au cours du premier trimestre 2006 :

- Le 30 janvier et le 9 février 2006 : le Comité a examiné les objectifs 2006 pour les membres du Directoire, leur rémunération annuelle fixe, le montant des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance et de ses comités et la situation de Jean-Lucien Lamy, ancien membre du Directoire ayant démissionné le 20 octobre 2005.
- Le 31 mars 2006 : le Comité a examiné les propositions de certaines modifications des contrats de travail de Didier Bénédicti et Vincent Maurel. Il a également arrêté les propositions de bonus 2005 pour les membres du Directoire.

### Comité de suivi de la couverture des charges d'assainissement et de démantèlement

Le Comité comporte cinq membres au maximum, désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance. Les membres sont : Alain Bugat (Président), Dominique Maillard, Gérard Melet, Olivier Pagézy et Bruno Bézard (nommé au Conseil de Surveillance du 16 mars 2004, en remplacement de Philippe Rouvillois). Alain Salmon assure les fonctions de secrétaire du Comité. Le Président du Conseil de Surveillance assiste aux réunions de ce Comité.

Le Comité se réunit au moins une fois par semestre et autant de fois qu'il est jugé nécessaire pour accomplir sa mission, sur convocation de son Président ou de deux au moins de ses membres. Le Comité a pour mission de contribuer au suivi du portefeuille d'actifs dédiés, constitué par les filiales d'AREVA pour couvrir leurs charges futures d'assainissement et de démantèlement. À ce titre, il examine, sur présentation par AREVA de documents appropriés incluant une charte de gestion, l'évaluation selon un échéancier pluriannuel des charges futures d'assainissement et de démantèlement dans les sociétés concernées du Groupe, les modalités de constitution, de fonctionnement et de contrôle des fonds dédiés à la couverture de ces charges dans ces sociétés et la politique de gestion des actifs financiers correspondants. Ces différents points font l'objet d'avis et de recommandations du Comité au Conseil de Surveillance.

Le Comité peut entendre les établissements financiers conseils choisis par les sociétés responsables de la gestion des fonds.

---

<sup>3</sup> Membres du Conseil de Surveillance indépendants

Le comité de suivi de la couverture des charges d'assainissement et de démantèlement s'est réuni à trois reprises en 2005, avec un taux de présence de 93 % :

- Le 13 juin 2005 : le Comité a analysé l'état de la couverture des passifs de démantèlement au 31 décembre 2004 et la provision au 31 décembre 2005 selon la révision budgétaire. Le Comité a noté la conformité de ces passifs aux évolutions précédemment communiquées et la faiblesse des écarts entre les prévisions de dépenses et les réalisations. Le Comité a ensuite examiné la gestion et la performance des actifs du fonds de démantèlement par rapport aux indices de référence, soulignant la bonne tenue des lignes actions françaises et le comportement plus modeste, bien que stabilisé, des FCP d'actions européennes. Le Comité, après s'être fait présenter par le Conseil AXA-I.M. ses recommandations sur le choix d'allocation stratégique des actifs, s'est interrogé sur la méthode retenue et le caractère suffisant de la dotation initiale et a conclu à la nécessité de définir un niveau de risque acceptable en référence à des pratiques de place. Pour ce faire, le Comité a invité le Conseil AXA-I.M. à lui fournir dans les meilleurs délais des compléments d'information.
- Le 1er septembre 2005 : le Comité a réexaminé le choix d'allocation des actifs du fonds de démantèlement à la lumière des travaux complémentaires réalisés à sa demande par le Conseil AXA-I.M. ; ce dernier a notamment maintenu sa recommandation initiale de 55 % d'actifs diversifiés qui lui semble offrir le gain potentiel maximum pour une sécurité raisonnable. Cette recommandation n'étant pas partagée par certains membres du Comité, celui-ci s'est finalement accordé pour considérer que la question d'une éventuelle dotation complémentaire ne pourrait être tranchée qu'au regard d'une étude sur les montants nécessaires pour combler les risques d'insuffisance du fonds avec une allocation de 40 % ou de 45 % de produits diversifiés et un seuil de confiance de 90 % (c'est-à-dire moins de 10 % des chances en 2060 que l'actif net soit inférieur au passif). Le Comité a demandé au Directoire de proposer au cours d'une prochaine réunion une stratégie de transition de la situation actuelle vers l'allocation cible. Le projet de sortie de la ligne Suez du fonds de démantèlement constitue une première étape qui s'inscrit dans cette logique.
- Le 2 décembre 2005 : le Comité a analysé les propositions du Directoire visant à permettre au Comité de faire à échéances régulières ses recommandations en matière d'allocation d'actifs ainsi que sur le niveau de dotation du fonds. Le Comité s'est attaché à examiner plus particulièrement : la couverture des passifs à l'aide des indicateurs principaux proposés, les modalités de prise en compte de la créance sur EDF (en cours de négociation) intégrée à l'actif du fonds, le taux minimum de couverture des passifs résiduels à l'horizon de 25 ans et le choix de l'allocation optimum parmi les allocations éligibles. Compte tenu de divergences d'appréciation au sein du Comité et de l'absence de réponse à certaines questions posées le 1er septembre, il a été convenu de procéder au plus vite à des études complémentaires avec l'assistance du conseil AXA-I.M. Le Comité a conclu qu'il sera fait état de l'avancement de ses travaux à une prochaine réunion du Conseil de Surveillance en 2006.

Le Comité de suivi de la couverture des charges d'assainissement et de démantèlement s'est réuni à deux reprises au cours du premier trimestre 2006 :

- Le 31 janvier 2006 : Le Comité a examiné successivement l'estimation des passifs de démantèlement et des actifs de couverture à fin 2005, les propositions du Directoire concernant le niveau de dotation du fonds dédié au démantèlement et l'allocation stratégique d'actifs à retenir, à la lumière des travaux complémentaires de son conseil AXA-I.M.
- Le 22 mars 2006 : le Comité a examiné les nouvelles propositions du Directoire en matière de gestion d'actifs et les conséquences quant au mandat de conseil confié à AXA-I.M. Après avoir entendu les raisons d'ordre comptable et fiscal développées par le Directoire et plaidant en faveur d'une gestion d'actifs centralisée, le Comité a reconnu le bien-fondé de ces arguments et a décidé le lancement d'appels d'offres pour la sélection de plusieurs gérants.

### **3. Procédures de contrôle interne**

#### **3.1. Valeurs du Groupe et principes d'action**

Le développement durable est au coeur de la stratégie industrielle du groupe AREVA avec l'ambition d'une croissance rentable, socialement responsable et respectueuse de l'environnement.

Cette démarche s'articule autour de dix engagements :

- Gouvernance.
- Progrès continu.
- Respect de l'environnement.
- Performance économique.
- Prévention et maîtrise des risques technologiques.
- Innovation.

- Implication sociale.
- Intégration dans les territoires.
- Dialogue et concertation.
- Satisfaction des clients.

Pour appuyer cette démarche, AREVA s'est doté d'une Charte des Valeurs visée par le Conseil de Surveillance et favorise la mise en oeuvre de dispositifs de contrôle interne dans l'ensemble de ses entités.

### 3.2. Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne permet au Groupe de sécuriser l'atteinte de ses objectifs et de gérer ses risques.

Les procédures de contrôle interne du Groupe, basées sur le référentiel du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), sont constituées des règles, directives et manières de procéder, en place au sein de ses organisations, visant à :

- s'assurer que ses activités, ainsi que les comportements de ses membres,
  - se conforment aux lois et règlements, normes et règles internes applicables ;
  - s'inscrivent dans le cadre des valeurs, orientations et objectifs définis par les organes sociaux et leurs délégataires, notamment en matière de politique de gestion des risques.
- vérifier que les communications internes et externes reflètent avec sincérité la situation et l'activité du Groupe et de ses filiales.

Cependant, les procédures de contrôle interne, aussi bien conçues et appliquées soient-elles, offrent une assurance raisonnable, mais ne représentent pas une garantie absolue.

### 3.3. Principaux facteurs de risques

Une cartographie des risques a été mise en place par le Groupe dès sa création. La Direction des Risques et Assurances d'AREVA en assure une mise à jour annuelle. Celle-ci est présentée au Comité d'audit du Conseil de Surveillance en présence du Directeur de l'audit. Les principaux facteurs de risque identifiés ainsi que les procédures de gestion des risques sont décrits dans le présent document de référence au paragraphe 4.15.

### 3.4. Acteurs et structures exerçant des activités de contrôle

En matière de gouvernement d'entreprise, AREVA a opté pour une organisation garantissant une séparation et un équilibre entre les pouvoirs. Les pouvoirs de direction et de gestion assumés par le Directoire sont ainsi clairement distingués des pouvoirs de décision, d'orientation et contrôle exercés par le Conseil de Surveillance et l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Directoire d'AREVA et son Comité exécutif - l'un et l'autre notamment composés de mandataires sociaux des filiales de premier rang - définissent les objectifs du Groupe et participent, avec l'aide des directions fonctionnelles, à la mise en place de dispositifs de contrôle interne.

Les directions fonctionnelles procèdent, dans leur domaine d'expertise, à des contrôles spécifiques (Direction de l'Audit, Direction Financière, Direction des Ressources Humaines, Direction Juridique, Direction de la Stratégie, Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information, Direction Sécurité Sécurité Santé...).

Différents acteurs de la Direction du Contrôle Financier (Responsables opérationnels et financiers des entités de gestion, Contrôleurs financiers des Business Units et des Filiales, service consolidation d'AREVA, business analyste...) effectuent notamment des analyses et validations de l'information financière, elle-même soumise pour les points les plus importants au Comité d'audit du Conseil de Surveillance.

Enfin, un Comité exécutif nucléaire dont les membres sont notamment les principaux responsables du secteur nucléaire en France, en Allemagne, et aux États-Unis se prononce sur tout dossier impliquant un engagement financier significatif ou ayant une dimension stratégique ou commerciale forte.

### 3.5. Procédures générales de contrôle interne

Depuis sa création, AREVA ne cesse de renforcer l'organisation de ses structures et ses procédures de contrôle interne.

Le Groupe s'est notamment doté d'une Charte des Valeurs qui fixe des règles de conduite auxquelles doivent souscrire, en signant des lettres de conformité, tous les dirigeants du Groupe. Ces règles découlent d'une volonté affirmée par AREVA d'assumer ses responsabilités, notamment en matière de protection des droits de l'homme, de développement durable, de respect des traités, lois et règlements, de performance, de sincérité des communications, de protection des personnes et des biens et de progrès continu. La charte dispose que quiconque peut avertir sans délai la hiérarchie s'il constate un dysfonctionnement caractérisé ou un manquement à une obligation légale ou réglementaire et fixe des règles précises, notamment en matière de délit d'initié, de conflit d'intérêts et de traçabilité des paiements.

AREVA est par ailleurs doté de cellules "organisation" et "normes et procédures" qui élaborent les notes d'organisation de la Société et centralisent la gestion des procédures applicables à l'ensemble du Groupe. Des correspondants sont désignés au sein des filiales de premier rang pour en assurer la diffusion qui se fait désormais au moyen d'un applicatif informatique spécifique de type web mis en place en 2005. Sur cette base, les filiales du Groupe définissent leurs propres procédures et modes de gestion spécifiques (certification ISO, délégations de pouvoir, dispositifs d'approbation des offres et des investissements, démarches de progrès continu...).

### **3.6. Procédures relatives à l'information comptable et financière**

AREVA a élaboré un manuel comptable et financier qui comprend, d'une part, un lexique qui définit les agrégats des états financiers et des indicateurs de performance, et d'autre part, des normes et notes d'instructions (contrats à long terme, provisions, passifs de démantèlement, gestion des passifs environnementaux...). En outre, le Groupe met à jour chaque année ses principales politiques financières (placements, risques de taux, risques de change).

Par ailleurs, un outil commun de reporting et de consolidation a été déployé dans le Groupe afin d'harmoniser, d'accélérer et de sécuriser le traitement des informations comptables et financières. Les informations y sont enregistrées par les entités selon un calendrier et des instructions définis au niveau du Groupe. Des interfaces automatiques avec les systèmes comptables locaux assurent la fiabilité des enregistrements. Les travaux de consolidation et l'administration du système sont centralisés par AREVA.

Le Groupe produit, depuis 2005, des états financiers retraités en normes IFRS. Pour préparer l'application des normes IAS 32 et 39 relatives au traitement des instruments financiers, AREVA ayant pris l'option d'appliquer ces normes à partir du 1er janvier 2005, un système d'aide à la comptabilisation et de suivi des couvertures a été mis en oeuvre au cours du 1er semestre 2005.

### **3.7. Dispositif d'évaluation du contrôle interne**

Le groupe AREVA met en oeuvre des actions permanentes d'optimisation de ses dispositifs de contrôle interne.

Pour ce faire, l'efficacité des procédures de contrôle interne en place au sein du Groupe est évaluée par la Direction de l'Audit qui rend compte au Directoire et au Comité d'audit du Conseil de Surveillance. Ses missions, dont les thèmes découlent de la cartographie des risques du Groupe, sont conduites conformément à une charte d'audit et dans le respect des normes professionnelles définies par l'IIA-Ifaci. Les recommandations qui en découlent donnent lieu à des plans d'actions faisant l'objet d'un suivi en concertation avec les responsables concernés.

L'exercice 2005 a notamment été marqué par la cession du Pôle Connectique et par l'intégration des activités indiennes et pakistanaïses de T&D.

Pour prendre en compte cette évolution et l'expansion des activités du Groupe dans la zone Asie-Pacifique, courant 2006, un bureau de la Direction de l'Audit sera mis en place en Chine et une équipe d'audit sera constituée en Inde.

Deux démarches complémentaires d'autoévaluation ont, par ailleurs, été déployées dans l'ensemble des entités du Groupe (questionnaire "AREVA Way", d'une part, pour soutenir la mise en oeuvre de démarches de progrès continu, et questionnaire de "Self Audit", d'autre part, pour permettre aux entités d'améliorer plus spécifiquement leur contrôle interne).

Le questionnaire de Self Audit, utilisé depuis 2003, a été mis à jour en 2005 afin de prendre en compte l'évolution des normes Groupe (application des IFRS...). La nouvelle version du questionnaire, qui comporte environ 600 questions, a été revue par le collège des Commissaires aux Comptes. En 2005, la diffusion du questionnaire a été étendue à 264 entités (alors qu'elle ne concernait que 65 entités en 2003 et 188 entités en 2004). Les entités d'AREVA T&D Inde ont toutes procédé à une autoévaluation (FCI ayant en revanche été exclu du périmètre de diffusion). Pour faciliter la collecte des résultats, un applicatif informatique fonctionnant sous intranet a été mis en place.

La fiabilité d'une partie des réponses apportées au questionnaire a été revue conjointement par la Direction de l'Audit et le collège des Commissaires aux Comptes, dans 51 entités réparties dans 10 pays, représentant environ 70 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Pour les entités à l'international, les auditeurs légaux de ces entités ont, sous coordination du collège en France, pris connaissance des réponses, vérifié que celles-ci se fondaient sur une

documentation suffisante, et étaient cohérentes avec leur connaissance générale de l'entité et de son environnement, y compris de son contrôle interne, acquise dans le cadre de leur mission générale.

L'élargissement de la mise en oeuvre du Self Audit constitue une étape importante en vue d'une possible mise en place progressive d'un processus d'évaluation approfondi et permanent du contrôle interne du groupe AREVA, processus qui contribuera à l'amélioration continue des dispositifs en place dans les entités du Groupe, soumises ou non aux dispositions de la Loi de Sécurité Financière. Ce dispositif n'a pas révélé de dysfonctionnements susceptibles d'avoir une incidence majeure sur l'activité et les comptes du Groupe.

Au cours de l'exercice 2005, AREVA T&D a renforcé son intégration dans le dispositif de contrôle interne du Groupe, notamment par le déploiement des procédures du Groupe. Si l'appréciation de la Direction de l'Audit interne sur le contrôle interne du Groupe fait état d'un environnement globalement robuste, des progrès restent encore à réaliser en 2006, notamment dans certaines filiales de AREVA T&D ainsi que dans le domaine des systèmes d'information.